

AVIS PUBLIC

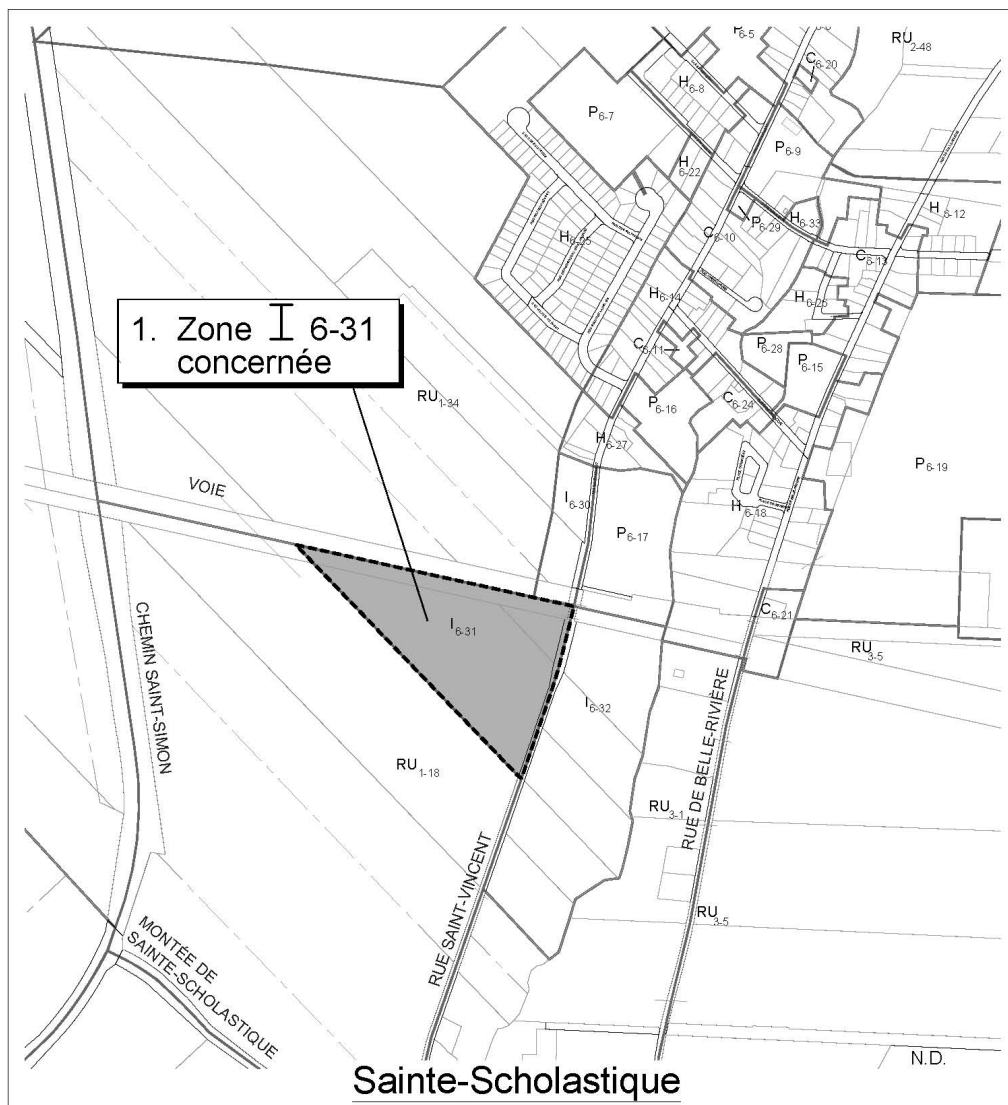
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2476 (secteur de Sainte-Scholastique)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2476 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone visée se situe dans le secteur de Sainte-Scholastique et est illustré au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 9 août 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite sera tenue ou toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 9 août 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2476
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate